

Supplément au certificat (*)

Frankreich

1. INTITULE DU CERTIFICAT (DE)

Zeugnis über die Meisterprüfung im

Installateur- und Heizungsbauer-Handwerk (Bachelor Professional im Installateur- und Heizungsbauer-Handwerk)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DU CERTIFICAT (FR)

Certificat de l'examen de maître-artisan dans le cadre de le métier de l'installateur et chauffagiste (bachelor professionnel dans le métier d'installateur et chauffagiste)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

Les maîtres de l'installateur et chauffagiste ont les compétences techniques, méthodiques, sociales et personnelles pour gérer et organizer une entreprise de l'installateur et chauffagiste. Tenir compte des exigences des clients vous pouvez:

- développer une offre de services et proposer des solutions, en particulier:
 - réaliser des calculs techniques informatisés, notamment des besoins en chaleur, de la charge de refroidissement et du dimensionnement du réseau de tuyauterie du bâtiment, tenir compte des propriétés des matériaux,
 - élaborer des documentations, notamment des plans de travail techniques, des esquisses et des dessins techniques, y compris en utilisant des systèmes informatisés,
 - o réaliser et documenter des mesures et des contrôles techniques, notamment ceux prescrits par la loi,
- fournir des services, en particulier:
 - planifier, construire, mettre en service, modifier, entretenir et surveiller les installations techniques des bâtiments ainsi que des installations de collecte, de conversion et de stockage de l'énergie, en particulier en tenant compte des mesures préventives en matière de sécurité et de santé, appliquer des techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie,
 - o maîtriser les procédés de façonnage et de transformation manuels et mécaniques ainsi que les techniques de montage et d'assemblage
 - planifier et fabriquer des dispositifs électriques, électroniques, hydrauliques, mécaniques et pneumatiques de commande, de régulation, de transport et de surveillance; appliquer des systèmes de données et des dispositifs de transmission de données, des systèmes de diagnostic, de mesure et de contrôle,
 - examiner, évaluer et documenter des constructions et des installations techniques du bâtiment sous les aspects de la physique du bâtiment, de la technologie de construction, des aspects légaux, écologiques et économiques,
- services de contrôle, de documentation, de remise et de facturation.
 - exécuter la recherche d'erreurs et de pannes, maîtriser les mesures d'élimination des erreurs et des pannes, évaluer et documenter les résultats.

Ce faisant, ils prennent des décisions commerciales, de ressources humaines et juridiques, les mettent en œuvre et les justifient. Cela comprend en particulier:

- planifier, contrôler et surveiller le travail et les processus d'entreprise dans une position de responsabilité, et ce, dans une perspective entrepreneuriale et garantir la qualité et la durabilité,
- diriger les employés, permettre la formation continue et réaliser des mesures de développement du personnel,
- qualifier les apprentis dans leur métier en tenant compte des exigences pédagogiques et juridico-organisationnelles.

4. EVENTAIL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DETENTEUR DU CERTIFIKAT

Les maîtres métiers de l'installateur et chauffagiste dirigent des entreprises de manière indépendante ou assument des tâches de gestion dans des entreprises et des établissements du secteur métiers de l'installateur et chauffagiste [ou XX selon l'extension de l'association professionnelle]. Dans les entreprises artisanales ou industrielles, outre la prestation de services, elles exercent une ou plusieurs des activités suivantes:

- direction des affaires commerciales,
- direction technique,
- organisation de la formation et du développement du personnel.

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous: www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
Nom et statut de l'organisme du certificateur Chambre des métiers	Nom et statut de l'autorité nationale/regionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat
	Chambre des métiers
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi
Deuxième niveau de formation continue: Bachelor Professional selon § 42a para.1 No 2 HwO. Cette qualification est attribuée au niveau 6 du cadre européen et allemand des qualifications (EQR, DQR); comparer l'annonce du 01.08.2013 (BAnz AT 20.11.2013 B2).	100-92 points = 1 = très bien moins de 92 - 81 points = 2 = bien moins de 81 - 67 points = 3 = satisfaisant moins de 67 - 50 points = 4 = suffisant moins de 50 - 30 points = 5 = médiocre moins de 30 - 0 points = 6 = insuffisant
ISCED 65	Pour l'acquisition du titre de maître artisan dans le métier de l'installateur et chauffagiste toutes les parties de l'examen ont été réussies (§ 21 para. 2 MPVerfVO).
Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant	Accords internationaux
Le diplôme de formation continue ouvre l'accès au niveau de qualification suivant	Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilateraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
 Économiste d'entreprise certifié conformément au règlement sur l'artisanat allemand (Handwerksordnung) Pédagogue certifié en formation professionnelle 	
ainsi que l'accès aux possibilités d'enseignement universitaire.	
Dana lámala du acutificat	

Base légale du certificat

Selon § 45 (BGBl. I p. 3074; 2006 I p. 2095):

- Ordonnance sur le profil professionnel de l'examen de maître artisan et sur les conditions d'examen des parties I et II de l'examen de maître artisan dans le domaine de l'installateur et chauffagiste, dernier changement 18.01.2022 (BGBI. I. p. 2234) ainsi que
- Ordonnance sur l'examen du certificat de maître artisan dans les parties III et IV dans les métiers de l'artisanat et les métiers assimilés à l'artisanat (AMVO) du 26 octobre2011 (BGBI. I p. 2149), aussi
- Ordonnance sur l'admission et la procédure générale d'examen pour l'examen du diplôme de maître artisan dans les métiers d'artisanat et les métiers assimilés à l'artisanat (MPVerfVO) du 17 decembre 2001 (BGBI. I p. 4154), modifié par l'article 1 du décret du 26 octobre 2011 (BGBI. I p. 2145), modifié en dernier lieu par l'article 106 de la loi du 29 mars 2017 (BGBI. I p. 626).

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCES A LA CERTIFICATION

Le diplôme de formation continue est obtenu en passant un examen devant l'organisme mentionné au point 5. Pour être admis à l'examen, les candidats doivent prouver qu'ils ont

- 1. un examen de compagnon réussi ou
- 2. un examen final dans une profession de formation agréée ou
- 3. une détermination de l'équivalence conformément à l'article 40a de la HwO.

En outre, il existe d'autres possibilités pour être admis à l'examen, régies par le §49 HwO.

Informations supplémentaires

Toutes les indications se réfèrent au statut 12/22.

L'acquisition de la compétence professionnelle à démontrer lors de l'examen de formation continue a généralement lieu dans le cadre de mesures de formation. Les diplômés ont régulièrement plusieurs années d'expérience professionnelle.